



MEMORANDUM FEDERAL

Juin 2010 - A.M.A.

A la veille des élections fédérales du 13 juin 2010, notre fédération rappelle aux différents partis démocratiques les priorités qui nous semblent indispensables de développer afin de répondre aux besoins criants d'une frange de plus en plus importante de la population. Ces recommandations sont le reflet de constats posés par les acteurs de terrain œuvrant dans le secteur de l'aide aux personnes précarisées et de l'aide aux sans-abri.

Effectivement, notre fédération, l'Associations des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (A.M.A.) rassemble une soixantaine d'institutions à Bruxelles et en Wallonie assurant l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'adultes et de familles en difficultés psychosociales mais aussi des personnes morales ou physiques actives dans le domaine de l'aide et de l'accueil de personnes en grande précarité sociale. Différents types de services coexistent au sein de l'A.M.A. : maisons d'accueil, abris/asiles de nuit, maisons de vie communautaire, maisons de type familial, travailleurs de rue, services d'accueil de jour.

Bien que ces institutions relèvent principalement des niveaux de pouvoirs régionaux et communautaires, les politiques menées au niveau fédéral ont des impacts directs sur les publics pris en charge par nos services.

Aujourd'hui, sur fond de crise économique et sociale mondiale, le nombre de personnes en situation de pauvreté en Belgique s'accroît. La pauvreté et l'exclusion sociale touchent des « catégories » de personnes jusque-là épargnées. De plus en plus de personnes, adultes et enfants, se trouvent dans des situations indignes et inacceptables notamment en termes de logement et de droits sociaux. De « nouveaux sans-abri » voient le jour comme les travailleurs à bas salaire et font appel aux secteurs de l'aide sociale ou de la santé.

Considérant les phénomènes contribuant à l'émergence du sans-abrisme comme multifactoriels et interactifs, nous pointons ci-après différentes pistes pouvant contribuer à **l'amélioration des situations de vie de nombreux citoyens** et qui, sans doute, permettraient de diminuer la gravité des conséquences de la précarisation et de prévenir la chronicisation de situations de vie difficiles.

☛ Autonomie financière et économique :

« Sauf exception rarissime, les personnes hébergées dans les maisons d'accueil et les asiles de nuit ne disposent que de ressources minimales (faibles revenus du travail ou de remplacement : chômage, RIS isolé ou cohabitant, mutuelle, allocation de personne handicapée, pensions, allocations familiales...), voire d'une absence de revenus (situation très fréquente), et sont souvent endettées. Une des premières tâches des travailleurs sociaux est d'ailleurs de régulariser la situation administrative des résidents, d'obtenir les ressources auxquelles ils ont droit (et qui leur permettront de participer notamment aux frais d'hébergement), voire, le cas échéant, de mettre en place un dispositif de médiation de dettes »¹.

¹ « Les cent portes de l'accueil. Héberger des adultes et des familles sans abri ». Bernard De Backer, Couleur Livre. Mai 2008

La question du pouvoir d'achat est à la une de nombreux débats. De plus en plus de personnes, de ménages éprouvent des difficultés à subvenir aux nécessités de base. Le nombre de personnes qui « se retrouvent » à la rue alors qu'elles travaillent est en augmentation constante. Il nous semble donc essentiel que l'État puisse **garantir un niveau de vie décent, conforme à la dignité humaine**.

Nous sommes également en faveur de **l'individualisation des droits sociaux** et donc de la suppression du statut de « cohabitant ». Un des effets négatifs de ce statut est la mise en échec de projets d'habitations solidaires, partagées, groupées... car les personnes qui souhaiteraient se regrouper pour vivre de façon autonome s'exposent à voir un revenu déjà insuffisant diminuer. Le statut de cohabitant, de manière perverse, contrecarre toute forme de solidarité familiale (une mère qui accueille temporairement son fils sorti de prison, un parent vivant seul avec son enfant qui devient majeur...).

Les difficultés financières privent les personnes des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins de base (paiement du loyer, accès aux soins de santé, frais de scolarité...). A cela s'ajoutent les difficultés **d'accès à la formation et à l'emploi**.

Force est de constater qu'il existe aujourd'hui de moins en moins d'emplois destinés à des personnes peu ou pas qualifiées.

Le public pris en charge par nos services est frappé de plein fouet par les exclusions du chômage et les difficultés d'insertion en emploi. Les obstacles rencontrés par exemple par une mère de famille monoparentale pour accéder à une formation ou un emploi à bas revenu sont bien connus : modalités et coûts de garde d'enfant, frais de mobilité, horaires coupés et à temps partiels... La pression des dispositifs récents de mise à l'emploi est de plus en plus forte et renforce le décrochage de ce public, qui se retrouve en grande difficulté.

Sans parler de dispositifs adaptés d'insertion socioprofessionnels pour des personnes en précarité profonde, qui pourraient reconstruire un projet de vie sociale par ce biais : ils sont quasi inexistants.

Nous rencontrons de nombreuses personnes et de plus en plus jeunes, dans des situations de surendettement incroyables. Comment est-il possible d'être surendetté à 20 ans ? Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils mettent en place des mécanismes pour prévenir ces situations aux conséquences dramatiques.

➡ **Accéder et garder un logement décent :**

Bien évidemment, la question de l'accès au logement est centrale pour notre secteur. Être sans logement est le « point d'entrée » dans nos services quelles que soient les raisons qui ont amené les personnes à se retrouver sans un toit pour vivre.

Dans un contexte de crise du logement, nous soulignons l'importance de **mécanismes en faveur de l'accès au logement des plus défavorisés** (contrôle des loyers, allocations loyers, prime d'installation...) ainsi que le manque criant de logements sociaux et l'optimisation de leurs taux d'occupation. Plus particulièrement ceux destinés à des familles « très » nombreuses.

Bien que de nombreuses compétences liées au logement soient régionales, une série de lois, mécanismes et initiatives restent aux mains du fédéral : loi sur les baux de résidence principale, création d'un fonds fédéral de garantie locative centralisé accessible à tous les locataires, mécanisme de contrôle des loyers/loyers de référence, fiscalité locative équitable basée sur le rendement locatif réel, soutien financier aux régions (accord de coopération).

☞ Violences conjugales et familiales :

Les structures d'hébergement spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants, ainsi que les structures d'hébergement généralistes qui accueillent un public plus diversifié, partagent toutes le constat que le nombre de femmes identifiées comme victimes de violences conjugales est en augmentation.

L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des victimes est en croissance dans nos maisons, les violences subies pouvant être annoncées d'emblée ou révélées plus tard lors du travail d'accompagnement effectué avec ces personnes.

Les violences conjugales représentent une problématique complexe et difficile à traiter, reconnue comme une priorité de santé publique. Cette problématique demande une politique et des pratiques coordonnées impliquant plusieurs secteurs relevant de tous les niveaux de pouvoir : social, médical, judiciaire.

Depuis 2001, les plans successifs au niveau national visant la lutte contre les violences conjugales ont balisé les politiques publiques et permis quelques avancées significatives. Notamment en 2006, la conférence interministérielle rassemblant des représentants du fédéral et des différentes entités fédérées a élaboré un « **Plan d'action national commun au Fédéral, aux Communautés et aux Régions** » ainsi que d'une définition commune de la violence dans le couple. Néanmoins, nous attendons toujours le Plan d'action National annoncé à grand renfort de médias en décembre 2009 par la Ministre fédérale en charge de l'Égalité des chances.

Soulignons toutefois que dans les faits, les acteurs de terrain **relèvent « la fragilité » de la mise en application des dispositifs existants**. Malgré des évaluations pointant certains dysfonctionnements (notamment en 2007, des circulaires COL 3 et COL 4), de nombreuses questions restent en suspens.

Nous demandons donc le renforcement d'une politique intégrée en matière de lutte contre les violences conjugales et son amplification (faciliter l'accès à un revenu, un logement, aux soins de santé et aux soins psychologiques).

Plus particulièrement pour notre secteur, nous souhaitons une meilleure reconnaissance des différentes missions des maisons d'accueil impliquées dans l'accueil et l'accompagnement des victimes (accueil résidentiel, suivi post-hébergement, accueil des enfants, accompagnement ambulatoire...) ainsi qu'une consolidation des moyens matériels et humains des maisons d'accueil, en vue d'assurer la complémentarité et la prise en charge des victimes, notamment en ce qui concerne l'hébergement en urgence de familles et l'accueil résidentiel des enfants exposés aux violences conjugales accompagnant leur mère.

Des réponses aux situations inextricables de doubles violences dans lesquelles se retrouvent les femmes victimes de violences conjugales dont le droit de séjour est lié au maintien de la relation conjugale sont également indispensables.

Signalons également dans les maisons d'accueil pour hommes l'émergence de projets devant être soutenus, que ce soit concernant l'hébergement et la prise en charge d'auteurs de violences conjugales ou d'hommes victimes de violences conjugales.

➡ L'état de santé physique et mentale, les assuétudes :

Les travailleurs sociaux font part depuis de nombreuses années de leurs inquiétudes quant à la détérioration de l'état de santé mentale des personnes sans abri. Les équipes sont confrontées à des personnes en souffrance sur un plan psychologique, voire psychiatrique : dépressions, décompensations psychotiques, délires paranoïaques, démences, assuétudes, etc., et sont en questionnement quant à leurs pratiques d'accompagnements.

De manière générale, se posent également des questions quant à **l'adéquation et l'accessibilité de l'offre de soins de santé mentale pour un public vulnérable**. La prise en charge continuée et coordonnée des personnes nécessitant des soins en cette matière est plus que problématique : la saturation des réseaux tant hospitaliers qu'ambulatoires est unanimement dénoncée par les intervenants de terrain.

Au-delà des soins de santé spécifiques, pointons également les difficultés d'accès aux soins « généraux » pour les personnes précarisées qu'elles soient d'ordre financières, culturelles ou liées à l'accès à l'information, la prévention.

Nous demandons le renforcement des collaborations entre le secteur médical et les maisons d'accueil dans une optique de prévention des problèmes de santé mentale. Un accès amélioré à des soins de santé pour les personnes précarisées, par le biais de projets financés par l'INAMI notamment, est indispensable.

➡ Exil, migration et sans-papiers :

L'augmentation des migrations liées au phénomène de la mondialisation est particulièrement sensible dans les grandes villes.

A Bruxelles, en particulier, l'arrivée de nombreux migrants influence au fil des années le profil des populations hébergées.

Nous voudrions souligner ici une **préoccupation forte de notre secteur vis-à-vis des demandeurs d'asile et des personnes sans papiers qui s'adressent tous les jours à nos services à bout de ressources** et parfois pour des raisons autres que le logement (ex : les violences conjugales, la protection des enfants) sans que nous puissions leur proposer une aide ou un accueil adéquat et suffisant.

Alors que les législations ne permettent en principe pas à ces personnes d'être hébergées dans les centres (pour des raisons administratives et financières), il n'est cependant, pas rare que des maisons d'accueil prennent en charge de telles situations. La mission essentielle d'accompagnement et de réinsertion des maisons d'accueil est alors mise à mal.

Rappelons qu'en grande majorité la population en séjour illégal est pourtant parfaitement apte au travail, (et même prête à accepter des petits boulots épouvantables) et demande à se voir reconnaître le droit de travailler. De plus, elle éprouve de grandes difficultés à se loger et s'adresse dès lors à nos centres.

Les services d'accueil de jour travaillent parfois avec des sans-papiers qui sont demandeurs de bénévolat (valorisation individuelle) alors que légalement ils ne peuvent pas.

D'un point de vue éthique, toutes ces personnes en grande difficulté ont le droit d'être protégées, d'être logées et nourries, d'être reconnues, valorisées ne fût-ce que par le volontariat.

De plus, nous réitérons l'importance de l'inconditionnalité et l'anonymat d'accueil des asiles et abris de nuit qui garantissent à plusieurs centaines de personnes, chaque nuit, d'être hébergées dignement.

Nous demandons donc qu'une **politique claire et respectueuse soit prise en matière de migration et de régularisation**. Les centres Fedasil organisés et financés par le Fédéral **doivent avoir les moyens d'assurer correctement leur mission d'accueil**.

➡ Dispositifs hivernaux :

L'A.M.A. se refuse d'aborder l'organisation du secteur sans-abri sous le seul angle de l'urgence sociale. Dans la perspective de « l'urgence », les solutions proposées ne vont pas au-delà des besoins les plus immédiats et ne proposent pas de solutions à plus long terme. La création par grand froid de lits d'urgence permet une réponse politique lors des prises de conscience du grand public mais les lits se remplissent aussitôt tout en n'évitant pas que des personnes continuent à « vivre » en rue.

Nous déplorons également un **manque de coordination entre les différents niveaux de pouvoir** qui mettent en place des dispositifs hivernaux (fédéral, régional et certains CPAS ou grandes villes). Bien que certaines tentatives de coordination aient vu le jour ces derniers temps, nous estimons que celles-ci sont insuffisantes et trop peu anticipées.

➡ Les défis majeurs du prochain gouvernement :

Comme nous venons de le préciser, la sécurité sociale, les affaires sociales, l'emploi, la politique de migration et d'asile, l'égalité des chances sont autant de compétences fédérales dont les stratégies, les politiques et les décisions adoptées ont des impacts directs sur les citoyens qui vivent (occasionnellement ou de façon plus durable) des situations particulièrement éprouvantes. Mettre en place des **mécanismes qui permettent à ces personnes de rebondir ou simplement de trouver des réponses adéquates stables** est pour nous un axe de travail que le prochain gouvernement fédéral ne pourra pas négliger.

Christine Vanhessen
Directrice

Personne de contact : Deborah Oddie - coordinatrice - d.oddie@ama.be